



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 15 décembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Danielle JUBAN	Madame Marie-Hélène
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	JUILLARD-RANDRIAN
Madame Christine MARTIN	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Laurence GERBET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	Madame Céline RENAUD
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Caroline
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François	JACQUEMARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	COURGEY	Monsieur Laurent
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Nora EL MESDADI	BOURGUIGNAT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Fabien ROBERT	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Frédéric FAVERJON
	Monsieur François REBSAMEN	Madame Valérie TEISSEIRE
	Monsieur Pierre PRIBETICH	

Membres absents :

Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur David HAEGY	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD

OBJET : CULTURE

Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Dijon – Demande de renouvellement de classement et nouveau projet d'établissement 2025-2031

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Dijon dispense des enseignements dans quatre spécialités : Musique, Danse, Théâtre, Arts plastiques. Chaque année 1 850 élèves travaillent auprès de 110 enseignants, et ce sont, chaque semaine, 1 600 heures de cours qui sont mise en œuvre.

Le classement « à Rayonnement Régional » est attribué aux conservatoires : disposant d'au moins trois spécialités, proposant des cursus complets du niveau débutant au niveau pré-professionnel, et offrant des enseignements spécifiques tels que le jazz, l'accompagnement au piano ou encore la direction d'ensembles vocaux... Le conservatoire de Dijon satisfait pleinement à l'ensemble de ces critères.

Le budget annuel du conservatoire (plus de 8 millions d'euros) est financé à plus de 86 % par la Ville de Dijon. Les subventions apportées par l'Etat et la Région représentent, cumulées, 8 % du budget et s'inscrivent dans une perspective de réduction.

Le fonctionnement d'un conservatoire s'appuie sur un projet d'établissement. Le précédent projet d'établissement arrivé à son terme, a fait l'objet d'un bilan partagé et un nouveau projet a été rédigé. Elaboré avec l'ensemble des parties prenantes de l'établissement et soumis à la validation du Conseil Municipal, il permet de garantir le cadre des actions du conservatoire à mener pour les 6 prochaines années. Il s'agit, en outre, d'un document obligatoire pour son renouvellement de classement en tant que Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR). Le nouveau projet d'établissement fixe un cap clair et place notamment l'élève au cœur de l'action de l'établissement tout en réaffirmant le rôle central du conservatoire comme acteur majeur de la politique culturelle sur le territoire métropolitain et bien au-delà.

Le dernier renouvellement de classement du conservatoire de Dijon (en tant que CRR) a été prononcé en juin 2016, pour une durée de 7 années. La validité de ce label s'étant achevée en 2023, avec une prolongation accordée consécutivement à la crise sanitaire, une nouvelle demande doit être déposée auprès du Ministère de la Culture pour obtenir son renouvellement pour une durée de 7 ans.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le nouveau projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon (CRR),
- **d'approuver** le principe du dépôt de la demande de renouvellement de classement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon (CRR) auprès de la DRAC,
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte relatif à l'application de ces décisions

SCRUTIN	POUR : 57	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	